



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION POUR
DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU
HANDICAP DANS LES ECOLES**

**DÉCISION N° DM-22-424
EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-179 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY, adjoint au maire en charge du développement durable et de l'inclusion ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Objectif Diversification Autour d'Actions de Sensibilisation (ODAAS), située au 19 rue Lehot 92600 Asnières-sur-Seine, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de Président, d'organiser des ateliers de sensibilisation au handicap dans les écoles de la ville de Vincennes du 21 novembre au 16 décembre 2022 pour un montant de 550€ TTC par classe inscrite (cinq cent cinquante euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation d'intervention avec l'association ODAAS, située au 19 rue Lehot 92600 Asnières-sur-Seine, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de Président pour l'animation d'ateliers de sensibilisation au handicap dans 13 classes de la ville de Vincennes, du 21 novembre au 16 décembre 2022, pour un montant total de 7 150€ TTC (sept mille cent cinquante euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du développement
durable et de l'inclusion,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221118-lmc1H10246H1-AR Date de réception en Préfecture : 18/11/2022 Date de Publication : 18/11/2022
--